

Réunion du 8 décembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN

Procurateur(s) :

Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Eric ELKOUBY ayant donné pouvoir à Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS

Excusé(s) :

Monsieur Jean-Michel FETSCH

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Richard STOLTZ

**N° CG/2014/60 - Développement local urbain : CUS - 2223
Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2015-2017**

Après en avoir délibéré et après avoir procédé par vote au scrutin public, le Conseil Général :

- approuve les termes du rapport relatif au Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2015-2017,
- décide de prendre un engagement financier limité au titre de ce contrat pour un montant total de 3,46 millions d'euros, conformément à l'annexe jointe à la délibération,
- autorise son président à signer, le moment venu, ce contrat au nom du Département.

Il décide de déléguer à la commission permanente toutes décisions relatives aux modalités d'application de la présente délibération et aux modifications portant sur le Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2015-2017, et par conséquent, complète en ce sens sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée.

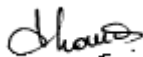
Résultat du vote :

Pour (29) : MM. Bauer, A. Becker, L. Becker, P. Bertrand, R. Bertrand, Bierry, Brendlé, Burger, Carbiener, Fischer, Mme Jost, MM. Kennel, Klein-Mosser, Mme Lehmann, MM. Lobstein, Marmillod, Mathia, Meyer, Mmes Mozziconacci, Muller-Bronn, Richert, MM. Séné, Simler, Stoltz, Vonau, Wirth, Wolf, Zaegel, Zimmermann

Contre (10) : MM. Bitz, Dreyfus, Mme Dreyssé, MM. Elkouby, Froehly, Herrmann, Mme Kempf, MM. Nisand, Oehler, Weil

Abstention (4) : Mme Jurdant-Pfeiffer, MM. Le Tallec, Maurer, Mme Morel

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141208-lmc190368-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 09/12/14